

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« obligations »,

le mot :

« prescriptions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.